ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT



DECISION DE DELEGATION DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE

I Cadre de la décision

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998 portant délégations de compétence et de signature aux Fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française, en application des articles
Autre(s) texte(s) juridique(s)donnant compétence à l'autorité délégante : Précisez les articles justifiant la décision.
Si l'autorité délégante tient sa compétence d'un supérieur hiérarchique, indiquez les références de la décision :

II Identification

- A. Pour l'autorité délégante qui décide d'accorder délégation
 - Nom, Prénom: HUBIN Jean-Pierre
 - Grade et/ou Fonction : Administrateur général
 - Entité : Administration générale de l'Enseignement
- B. Pour l'autorité déléguée qui reçoit délégation
 - Nom, Prénom : Xavier VANHEESBEKE
 - Grade et/ou Fonction : Directeur
 - Entité : Direction d'Appui de l'Administrateur général Service de la Chancellerie et du Conseil juridique

III Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

Articles de l'AGCF de 1998 ou d'autres textes juridiques	Description
Point B Conditions d'octroi de la circulaire politique télécom spécifique du 14 juillet 2107	Décision de la mise à disposition des outils de communication et de la prise en charge de frais propres à l'employeur pour les membres du personnel du Ministère. Signature des formulaires de demandes adressés par les membres du personnel

- Définissez le ou (les) périmètre(s) dans le(s)quels la (les) compétence(s) est(sont) déléguée(s) :
 - o L'ensemble de l'Administration générale de l'Enseignement à l'exception de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

IV Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement de l'autorité délégante et de l'autorité déléguée (Facultatif)

Les suppléants mentionnés recevront copie de la présente. Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence de l'autorité déléguée la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- Nom, Prénom:
- Grade et/ou Fonction:
- Entité:
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence de l'autorité déléguée et du suppléant n° 1, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n° 2 :

- Nom, Prénom:
- Grade et/ou Fonction:
- Entité:
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence de l'autorité déléguée **et** des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- Nom, Prénom:
- Grade et/ou Fonction:
- Entité:
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence de l'autorité déléguée **et** des suppléants n°1, n°2 et n° 3, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

- Nom, Prénom:
- Grade et/ou Fonction:
- Entité:
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

V Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence.

Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.

VI. Durée de la délégation.

Par défaut la date de signature de ce formulaire sera retenue comme date d'entrée en vigueur. Si la délégation a une durée déterminée lors de la rédaction de la décision, veuillez préciser la date de fin.

- Date de début : 01/09/2017

- Date de fin:

Date et signature de l'autorité déléguée

Date et signature de l'autorité délégante

07/09/2017

Xavier VANHEESBEKE,

Directeur.

Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général.

Afin de centraliser l'ensemble des informations utiles à la gestion des délégations, nous vous demandons de faire parvenir, dans les plus brefs délais, une copie de ce formulaire à votre correspondant en délégations.

Cette démarche doit être accomplie par l'autorité délégante.

Les modifications en ce compris la date de fin de la délégation (s'il s'agit d'une délégation à durée non déterminée) devront être communiquées au moyen du présent formulaire.

Afin de rencontrer le principe de continuité du service public, en cas de nécessité fonctionnelle, il est prévu que le Secrétaire général et les Administrateurs généraux peuvent, moyennant un acte écrit et préalable, déléguer à des agents relevant de l'entité qu'ils dirigent toute compétence qui peut faire l'objet d'une subdélégation jusqu'au rang 12 inclus.

Lorsque le bénéficiaire de la délégation est absent, et que les suppléants sont également absents, il est prévu que l'on remonte dans la hiérarchie.

Si des précisions sont utiles pour remplir ce formulaire, nous vous invitons à envoyer vos questions à l'adresse : delegations@cfwb.be.